

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 02035

Numéro SIREN : 838 683 506

Nom ou dénomination : A.A IMPORT EXPORT

Ce dépôt a été enregistré le 11/09/2019 sous le numéro de dépôt 35130

Greffe du tribunal de commerce de Bordeaux



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 11/09/2019

Numéro de dépôt : 2019/35130

Type d'acte : Décision(s) de l'associé unique
Changement de président

Déposant :

Nom/dénomination : A.A IMPORT EXPORT

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 838 683 506

N° gestion : 2018 B 02035



AA IMPORT EXPORT

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 5000 euros

Siège social : 11 Rue Galin 33100 Bordeaux

838683506 R.C.S. Bordeaux

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE EN DATE DU 01/06/2019

Le 01/06/2019,

à 11 heures,

ALI ALEKSANDROV, associé(e) unique de la société AA IMPORT EXPORT a établi ainsi qu'il suit le présent procès-verbal.

L'objet des présentes décisions étant le suivant :

- Modification du président,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le présent acte a été
déposé au Greffe du
Tribunal de Commerce
de Bordeaux

Le **11 SEP. 2019**

PREMIÈRE DÉCISION

L'associé unique prend acte de la démission de Ali Aleksandrov, ~~renonce le jour, de ses fonctions~~ de président, à compter du 01/06/2019. Il lui donne quitus pour sa gestion. 35130

DEUXIÈME DÉCISION

L'associé unique décide de nommer Plamen Dzhahov, né(e) le 22/07/1975, à IHTIMAN, domicilié(e) 60 Avenue Du Mal De Lattre De Tassigny 33705 Merignac pour une durée indéterminée en remplacement de Ali Aleksandrov.

Plamen Dzhahov accepte les fonctions de président et déclare sur l'honneur n'être frappé(e) d'aucune des incapacités ou de déchéance susceptible de lui interdire l'accès à ces fonctions et exercera ces fonctions dans les conditions prévues par les lois et règlements.

TROISIÈME DÉCISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, pour l'accomplissement des formalités de dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce.

QUATRIÈME DÉCISION

Monsieur Ali Aleksandrov a cédé toutes ces actions à Monsieur Plamen Dzhahov qui est devenu le nouveau président.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président

ALI ALEKSANDROV

